

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° I-CF1067

présenté par

M. Aubert, M. Brun, M. Reiss, M. Viala, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Le Fur,
M. Abad, M. Vialay et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.